



Paris, le 10 juillet 2025

Audience directeur de Cabinet du Premier ministre du mercredi 09 juillet 2025

Etaient présents :

Nicolas Pernot, directeur de cabinet du Premier ministre, Alix Rimaud-Gufflet, conseillère Fonction publique, Arnaud Lacaze, directeur de cabinet du ministre Marcangeli.

La délégation FO Fonction publique était composée de Christian Grolier, Didier Birig, Dominique Regnier, Nathalie Demont et Patrice Perouas.

FO Fonction publique a développé ses revendications en matière de pouvoir d'achat, point d'indice, grille, GIPA, indemnisation du congé de maladie ordinaire (CMO) à 100% en présentant le cahier rémunération.

Nous avons aussi évoqué trois sujets particuliers :

- la liquidation du régime additionnel de la Fonction publique (RAFP) avant 64 ans pour les agents en catégorie active, les carrières longues et les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, ces personnels qui partent à la retraite avant 64 ans ne peuvent pas liquider leur RAFP en même temps que leur pension principale ;
- la cotisation volontaire au régime de retraite (CVR – ex ITR) à la fois pour demander son extension à la Réunion et à Mayotte et son remplacement par un nouveau système permettant de cotiser sur l'ensemble de la rémunération (traitement et indemnités de vie chère) ;
- la réduction de la rémunération de 10% pour les femmes en CMO en raison de leur situation de grossesse. Elles ne sont pas atteintes d'une maladie mais en arrêt en raison de leur grossesse.

Le directeur de cabinet du Premier ministre a commencé par rappeler le contexte budgétaire qu'il a présenté comme catastrophique avec le risque d'une dégradation financière du profil de la France sous la surveillance des prêteurs et le risque de multiplier les charges de la dette (8 milliards par an aujourd'hui).

Paradoxalement, il indique partager notre analyse sur le manque d'attractivité de la Fonction publique et sur le fait que les grilles n'offrent plus un véritable déroulement de carrière.

Pour lui, la situation ne peut pas évoluer en 2026 et il espère une amélioration en 2027 (ou après ?) pour pouvoir aborder la question des rémunérations.

En résumé, il veut préparer les agents publics à subir une nouvelle année blanche pour la valeur du point d'indice, sans compter des grilles indiciaires qui n'évolueront pas, l'absence de GIPA et toujours la baisse de 10% de la rémunération en cas d'arrêt maladie (CMO).

Concernant les trois points particuliers évoqués par FO Fonction publique :

La possibilité de liquider le RAFP avant 64 ans et notre revendication portée au dernier conseil d'administration (CA) de l'ERAFP bénéficierait d'une oreille bienveillante du Gouvernement.

Ce message « *positif* » sera indiqué au prochain CA accompagné d'une étude d'impact sur l'établissement du RAFP pour l'équilibre du régime.

La CVR, que nous avons toujours condamné, pourrait être revue. La proposition polynésienne de cotiser sur tous les éléments de la rémunération y compris l'indemnité de vie chère semble recevoir un avis positif du Gouvernement. Proposition que soutient FO Fonction publique.

Cependant le directeur de Cabinet du Premier ministre a précisé que cette mesure ne devrait rien coûter au Gouvernement. Cela signifie que cotiser sur l'ensemble de la rémunération sans augmenter les salaires fera baisser de manière mécanique le salaire net en bas de la fiche de paye.

Enfin, concernant la situation des femmes enceintes en CMO en raison de leur grossesse, différent du congé maternité ou du congé pathologique pour grossesse.

Le directeur de Cabinet du ministre de la Fonction publique affirme comprendre notre revendication et annonce que le Gouvernement préparera à la rentrée une nouvelle position administrative permettant aux femmes en arrêt maladie en raison de leur grossesse de ne pas être considérée en CMO mais dans une position évitant la réduction de 10% de leur rémunération.

Conclusion :

Même si les trois points spécifiques semblent bénéficier d'une écoute positive du Gouvernement, rien n'est acté, rien n'est acquis.

En revanche, il est clair que pour l'amélioration du pouvoir d'achat des agents publics, le PLF 2026 ne prévoira rien.

C'est pourquoi FO Fonction publique est persuadée que seule une mobilisation forte à la rentrée de septembre pourra faire reculer le Gouvernement et faire échouer les projets lois de finances.

A nous, collectivement de prendre notre destin en main !